

Les HONORAIRES « PRO » Maximum V2026-04 (HT = Hors Taxes TVA, TVA = 20 %)
de biens qui ne sont pas destinés à des particuliers pour un usage d'habitation.

Négociation

Vente

Pourcentage appliqué sur le montant du prix de cession

Terrains - Murs - Droit au bail - Fonds de commerce - Droit d'entrée

Jusqu'à 150 000 €	Forfait 10 000 € HT + TVA
De 150 001€ à 250 000€	7.0% HT + TVA
De 250 001€ à 500 000€	6.5% HT + TVA
A partir de 500 001€	6.0% HT + TVA

Pour les fonds de commerce, droit au bail, droit d'entrée (+ 30% HT + TVA du montant du loyer annuel.

Location

Bail commercial, Locaux commerciaux	30% HT + TVA sur le montant du loyer annuel
Bureau et locaux d'activité	30% HT + TVA sur le montant du loyer annuel

Bail dérogatoire au décret du 30.09.1953 (2 ans)	2 mois de loyer HT + TVA (à charge preneur)
--	---

Rédaction des Actes

Bail	Axthon Immobilier ne le rédige jamais. (faite appel à vos conseils : avocat, notaire, etc..)
Etat des lieux	Axthon Immobilier, ne fait jamais les états des lieux et conseil de le faire réaliser par un « huissier » ou une société spécialisée A charge moitié bailleur / moitié preneur

Païement des honoraires

Vente	Les honoraires incombent à l'acquéreur et / ou au vendeur selon le mandat
Location	Les honoraires incombent au preneur et / ou au bailleur selon le mandat
Cession d'entreprise	Les honoraires incombent au cédant et / ou au cessionnaire selon le mandat